



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

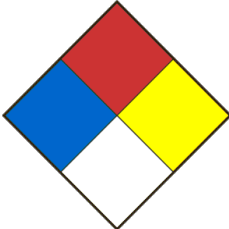
Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit PEROXYDE D'HYDROGÈNE 30-35%		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique H ₂ O ₂		Numéro MAT HP-0120	Masse molaire 34,02
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes SOLUTION DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE, DIOXYDE D'HYDROGÈNE, HYDROPROXYDE, ALBONE, PERHYDROL, PERONE, SUPEROXOL			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2019-01-21		FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1A Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Liquides comburants catégorie 2	
Mention d'avertissement	DANGER	
Mentions de danger (H)	H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H272 Peut aggraver un incendie; comburant.	
Conseils de prudence (P)	P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette). P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements et matières combustibles P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau (pas d'agent sec) pour l'extinction.	
PICTOGRAMMES		
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)	
	Santé 2 Inflammabilité 0 Réactivité 2 Spécial OX	

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	29-38

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Peut s'enflammer si le produit sèche sur des vêtements, du bois ou toutes autres matières combustibles. Peut causer le feu au contact de matières organiques.
Agents d'extinction appropriés	Eau.
Agents d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser d'agent chimique sec, ils peuvent accélérer le processus de décomposition du peroxyde.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Le produit lui-même ne brûle pas. Le peroxyde se décompose en oxygène et en eau.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Comburant. Ce produit peut enflammer des matières organiques. Sa décomposition libère de l'oxygène et augmente les taux d'inflammabilité et de combustion des vapeurs inflammables. Les vapeurs concentrées à plus de 40% peuvent se décomposer explosivement. Des réactions violentes et explosives peuvent se produire au contact seul ou en combinaison avec les produits suivants: les alcools, les acides carboxyliques, les bases azotées, les cétones, les hydrocarbures, les sels de métaux lourds, les oxydes de métaux, les sulfures de métaux, l'acide acétique, l'acide chlorhydrique, l'acide chlorosulfonique, l'acide formique, l'acide phosphorique, l'acide sulfurique, l'acide tartrique, l'acide trifluoroacétique, l'acétaldéhyde, l'acétate de vinyle, l'acétone, l'anhydride acétique, l'ammoniaque, l'aniline, le trisulfure d'antimoine, le 2-butanone, le 2-propanol, le 3-pentanone, le chlorure d'étain, la cellulose, le charbon de bois, le cyclohexanone, le cyclopentanone, le bioxyde de manganèse, le monoxyde et bioxyde de plomb, l'éthanol, l'éther, l'acétate d'éthyle, le sulfate ferreux, la formaldéhyde, la glycérine, l'hydrazine, l'hydrogène, le lithium, le méthanol, le palladium, le phosphore et ses composés, le potassium, le permanganate de potassium, le sodium, l'hydroxyde de sodium et le toluène. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.
--	---

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de la lumière, des matériaux organiques et des produits incompatibles. Protéger des rayons du soleil. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Ne pas utiliser de pression pour vider le contenant. Les récipients qui sont ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites.
Méthode et équipement de manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Hydrogen peroxide	7722-84-1	TWA	1.000000 ppm 1.400000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire			
		TWA	1.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		TWAEV	1.000000 ppm 1.400000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
		VEMP	1.000000 ppm 1.400000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	1 ppm 1.4 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire			
		TWA	1 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		VEMP	1 ppm 1.4 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Origine des données	Sigma-Aldrich.
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Liquide incolore.-
Odeur	âcre.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	Concn wt% = 35, 50, 70, 90; corresponding pH: 4.6, 4.3, 4.4, 5.1.
Point de fusion / congélation	Concn 35% = -33°C; -0.43°C (Hydrogen Peroxide)-
Point initial d'ébullition	Concn 35% = 108°C; 152°C (Hydrogen Peroxide)-
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	Concn.30% = 1.11g/ml ; 1.4425g/ml (Hydrogen Peroxide)-
Solubilité	Miscible dans l'eau en toutes proportions.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales. Comburant.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	La chaleur excessive, la lumière et les contaminations de toutes natures.
Substances incompatibles	Les agents réducteurs (potassium, sodium, les hydrures de métaux), les substances organiques et/ou combustibles, les alcools, l'acétone, le bois, les tissus, les hydrocarbures, les oxydes et sulfures de métaux, le cuivre, le zinc, le nickel, le plomb, les fines poudres de métaux, le fer et ses composés.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxygène et eau.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

PEROXYDE D'HYDROGÈNE 30-35%

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et brûlures du tissu oculaire pouvant entraîner l'ulcération de la cornée et la cécité.
- Peau	Irritation et brûlures des tissus. Peut entraîner la formation de lésions vésiculaires.
- Respiration	Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.
- Ingestion	Inflammation et ulcérations des muqueuses de la bouche et de la gorge. Brûlures de l'oesophage, de l'estomac et des voies gastro-intestinales. La libération soudaine d'oxygène peut provoquer une distension de l'oesophage et de l'estomac causant des hémorragies internes pouvant entraîner la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, troubles nerveux, lésions au foie et aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, larmolement, érythème, fatigue, irritabilité, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 693 mg/kg. DL50 Dermal - Rat - 2000 mg/kg
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4h - 2000 mg/m3 .

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Peroxyde d'hydrogène: Toxicité pour les poissons: CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 22 mg/l - 96 h (Hydrogen peroxide) Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 24 mg/l - 48 h (Hydrogen peroxide)
Persistence et dégradation	Biodégradabilité Facilement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	2014
Appellation réglementaire	PEROXYDE D'HYDROGENE EN SOLUTION AQUEUSE contenant entre 20 et 60% de peroxyde
Classification du TMD	5.1 Matières comburantes 8 Matières corrosives
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1A Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Liquides comburants catégorie 2
---------------	--

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2019-01-21